

« Le Conseil qui concilie Performance Économique et Utilité Sociale »

# COMPTABILITÉ COMPTABILITÉ



*La comptabilité constitue pour l'entrepreneur à la fois une obligation porteuse de contraintes relativement fortes et d'une certaine complexité, mais également une source d'information indispensable à la bonne marche de l'entreprise.*

**NOTRE CABINET, VÉRITABLE  
PARTENAIRE ET CONSEILLER,  
VOUS ACCOMPAGNE AFIN DE SÉCURISER LES  
DÉCLARATIONS, ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS LÉGALES  
ET RÉGLEMENTAIRES ET ORIENTER LES DÉCISIONS  
RELATIVES AU PILOTAGE DE VOTRE ENTREPRISE.**

## NOS RECOMMANDATIONS:

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre savoir-faire.
- **Sécurisez** la mise en conformité avec vos obligations et évitez les irrégularités et les erreurs de déclaration.
- **Soyez vigilant et anticipez** les risques et opportunités grâce à la bonne information comptable délivrée au bon moment.



## NOS MODALITÉS D'INTERVENTION:

- **Information et conseil garantis**, conformément au Code de déontologie de notre profession et à nos normes professionnelles.
- **Lettre de mission** relative à notre prestation qui formalise nos engagements.
- **Comptabilité** en mode collaboratif en ligne ou totalement géré par nos services.



## **Vous vous posez les questions suivantes :**

- **A quoi sert la comptabilité, quelles informations m'apporte-t-elle ?**
- **Quelles sont mes obligations légales et réglementaires, en fonction de la taille de mon entreprise et de mon secteur d'activité ?**
- **Quels sont mes besoins propres en matière de données et informations et comment m'organiser pour les satisfaire ?**
- **Pourquoi faire appel à un expert-comptable ?**



## **Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :**

- **Nous vous informons sur l'utilité de la comptabilité et toutes les riches informations qu'elle peut vous apporter.**
- **Nous connaissons parfaitement les obligations légales et réglementaires en matière de comptabilité et vous assurons de leur respect le plus strict.**
- **Nous vous aidons à définir vos besoins et vous proposons une prestation sur-mesure dans une gamme de services pouvant aller d'un simple conseil de professionnel à une tenue complète de comptabilité.**
- **L'expert-comptable a été désigné par le législateur comme l'unique professionnel indépendant pouvant faire profession de tenue, de révision et de supervision de la comptabilité : nous réalisons nos travaux dans le respect des règles déontologiques qui vous assurent qualité, sécurité et confidentialité.**